

Migrations

Le Royaume-Uni prêt à envoyer ses demandeurs d'asile au Rwanda

Nejma Brahim

Mediapart, 14 avril 2022

Le Royaume-Uni a validé, jeudi 14 avril, un plan pour « externaliser » les demandes d'asile des exilés arrivant par la mer ou par camion, en les plaçant dans des centres situés au Rwanda. Des dizaines de milliers de personnes pourraient être concernées dans les années à venir.

L'idée germait depuis quelques années déjà. Jeudi 14 avril, le Royaume-Uni a présenté son plan, à hauteur de 120 millions de livres (soit 144 millions d'euros), pour exporter une partie de ses demandeurs d'asile au Rwanda, le temps que la procédure suive son cours. Ce dernier concerne les personnes arrivées sur le territoire britannique de manière illégale, depuis le 1^{er} janvier 2022, à bord de « *small boats* » (« petites embarcations ») ou de camions poids

En 2021, plus de 28 000 personnes ont réussi la traversée de la Manche à bord de *small boats*, soit soit près de quatre fois plus qu'en 2020 (année également affectée par la pandémie de Covid-19).

Fin septembre 2020, déjà, le *Financial Times* et le *Guardian* annonçaient que le gouvernement britannique envisageait de créer un centre de traitement des demandes d'asile dans les îles de l'Ascension et de Saint-Hélène (en plein Atlantique Sud), ou encore au Maroc, en Moldavie ou en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le gouvernement avait aussi évoqué des centres « *flottants* », à bord de ferries hors d'usage en mer, qui auraient pu permettre de maintenir les demandeurs d'asile au large. L'idée de déployer de gros bateaux en mer, qui auraient pu générer des vagues pour repousser les migrants vers les côtes

françaises, aurait aussi été discutée.

La secrétaire d'État à l'intérieur britannique, Priti Patel, qui s'est rendue au Rwanda pour signer l'accord, a assuré qu'il s'agissait d'une « première mondiale » (alors que l'Australie externalise déjà les demandes d'asile) et que cela « changera la façon dont [le Royaume-Uni] lutte contre la migration illégale ». Dans une vidéo de présentation postée par Priti Patel sur Twitter, Yolande Makolo, porte-parole du gouvernement rwandais, assure qu'il s'agit de « protéger » et « d'assurer le bien-être à la fois des migrants et des Rwandais au Rwanda ». « Nous estimons que les Africains et les autres devraient pouvoir avoir une vie digne en Afrique, et ne pas emprunter de dangereux parcours, qui mettent leur vie en danger, pour se créer des opportunités », ajoute-t-elle dans un message visant clairement à dissuader les candidats au départ.

« C'est une immigration maîtrisée, par des voies sûres et légales, qui nous permet de faire des offres généreuses d'asile tout en gérant les pressions inévitables sur nos services publics de manière à donner à tous ceux qui viennent ici le soutien dont ils ont besoin pour reconstruire leur vie, s'intégrer et de prospérer, a justifié de son côté le premier ministre britannique, Boris Johnson, dans un discours jeudi 14 avril. Mais la contrepartie de cette générosité, c'est que nous ne pouvons

pas maintenir un système illégal parallèle. Notre compassion est peut-être infinie, mais notre capacité d'aider les gens ne l'est pas. » Boris Johnson et Priti Patel ont tous deux pointé la responsabilité des passeurs, dont il faut, selon eux, « briser le modèle économique ».

« Il est frappant de constater qu'environ sept sur dix de ceux qui sont arrivés dans de petites embarcations l'année dernière étaient des hommes de moins de 40 ans, payant des passeurs pour éviter les files d'attente et mobilisant notre capacité d'aider les véritables femmes et enfants réfugiés. Ceci est particulièrement pervers car ceux qui tentent de traverser ne fuient pas directement un péril imminent, raison d'être de notre système d'asile. Ils sont passés par des pays manifestement sûrs, dont beaucoup en Europe, où ils auraient pu – et auraient dû – demander l'asile », a ajouté Boris Johnson.

Un accord contraire au droit international

« Envoyer des personnes dans un autre pays – a fortiori un pays avec un bilan aussi lamentable en matière de droits de l'homme – pour le “traitement” de l'asile est le summum de l'irresponsabilité et montre à quel point le gouvernement est désormais

éloigné de l'humanité et de la réalité sur la question de l'asile », a réagi Steve Valdez-Symonds, directeur des droits des réfugiés et des migrants d'Amnesty International Royaume-Uni, estimant que cette idée, « *scandaleusement mal conçue* », infligera surtout des souffrances aux demandeurs d'asile et induira un « *énorme gaspillage d'argent public* ».

Ce plan sordide serait une manière lâche, barbare et inhumaine de traiter les personnes fuyant la persécution et la guerre. (Tim Naor Hilton, directeur général de Refugee Action)

« *Avec sa rhétorique usée sur la lutte contre les gangs criminels de passeurs, le gouvernement ignore le fait que très peu de personnes demandent l'asile au Royaume-Uni, comparé d'autres pays, tout en poursuivant des politiques qui permettent à ces gangs de faire des profits* », a-t-il poursuivi dans un communiqué. Le directeur général de Refugee Action, Tim Naor Hilton, a accusé le gouvernement britannique de « *délocaliser ses responsabilités sur les anciennes colonies européennes au lieu de faire [sa] juste part pour aider certaines des personnes les plus vulnérables de la planète* ». « *Ce plan sordide serait une manière lâche, barbare et inhumaine de traiter les personnes fuyant la persécution et la guerre* », a-t-il poursuivi, tout en rappelant le bilan du Rwanda en matière de droits de l'homme.

Outre son aspect inhumain, le plan pourrait par ailleurs ne pas entrer en conformité avec le droit international. « *Les propositions du Royaume-Uni visant à réformer son système d'asile risquent de violer les engagements juridiques internationaux, de saper la coopération légale en matière de réfugiés et de provoquer des effets néfastes sur les demandeurs d'asile* », avait déjà alerté la chercheuse Michelle Pace, spécialiste des migrations, en juillet dernier. Agnès Callamard, secrétaire générale d'Amnesty International, confirme : « *Si les personnes sont arrivées sur le territoire britannique, le droit international doit obliger le Royaume-Uni à étudier leur demande sur place. Ces méthodes sont donc contraires aux obligations du Royaume-Uni s'appliquant aux conventions relatives aux droits des réfugiés.* »

Et d'ajouter que les conséquences de ces violations ont déjà pu être observées en Australie, qui « *parque* » ses demandeurs d'asile sur l'île papouasienne de Manus et à Nauru depuis les années 2000 : « *Des situations de torture ont été décrites par des experts onusiens et une plainte a été déposée auprès de la Cour pénale internationale pour "crimes contre l'humanité". Déjà plus de 1 000 personnes ont été rapatriées sur le territoire australien car elles sont tombées malades et ne pouvaient plus rester sur ces îles. C'est l'exemple dont s'inspire le*

Royaume-Uni, qui a échoué sur tous les plans. »

Le mois dernier, la Nouvelle-Zélande a obtenu l'accord de l'Australie pour récupérer plusieurs centaines de réfugiés de Nauru d'ici trois ans. « *C'est bien la preuve que ces mécanismes n'apportent rien* », résume Agnès Callamard, qui dénonce la « *crualté* » de l'accord signé entre le Royaume-Uni et le Rwanda.

« *Nous sommes convaincus que notre nouveau partenariat sur la migration est pleinement conforme à nos obligations juridiques internationales, mais nous nous attendons néanmoins à ce qu'il soit contesté devant les tribunaux. Je sais donc que ce système n'entrera pas en vigueur du jour au lendemain* », a reconnu Boris Johnson cet après-midi.

Le projet de loi sur la nationalité et les frontières, examiné en pre-

mière lecture au Parlement en juillet dernier, doit donc valider l'externalisation d'une partie des demandes d'asile, celles jugées illégitimes, et faire la distinction entre les personnes « *venant [au Royaume-Uni] légalement et illégalement* ». Le Rwanda pourrait ainsi récupérer des dizaines de milliers de personnes dans les années à venir, selon Boris Johnson.

Le projet de loi doit aussi permettre au Royaume-Uni de réduire, à l'instar de la France avec les pays du Maghreb, l'octroi de visas aux pays refusant de reprendre leurs ressortissants criminels ou déboutés de l'asile. Dans le même temps, plus d'un demi-milliard de livres est investi pour agrandir les centres de détention pour migrants, « *afin d'aider à l'expulsion de ceux qui n'ont pas le droit de rester au Royaume-Uni* ».

Nejma Brahim